

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

Élections municipales de Lyon: professions de foi; biographie des candidats de la réaction. — La Fraternité. — La Réaction. — A qui demande-t-on un permis? — Travaux de la Commission de constitution. — Nouvelle révolution à Vienne. — Emeutes à Berlin et à Königsberg. — Actes officiels. — Correspondance particulière du Peuple Souverain: Louis Bonaparte à Paris. — Assemblée nationale: fin de la séance du 31 mai. — Chronique locale. — Nouvelles des départements et de l'étranger. — Faits divers: insoumission des garçons épiciers; fièvre en Irlande; le cabinet noir.

Lyon, 3 Juin 1848.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LYON.

Tout annonce que la bataille du 6 juin sera chaude: jamais peut-être le parti rétrograde n'a travaillé avec autant d'activité que cette fois, et jamais non plus les patriotes n'ont mis moins d'indifférence. La noblesse et le clergé s'agitent, se remuent, courent, promettent, menacent; nous pourrions citer tel vicairé montrant à un fidèle la délicieuse et encourageante perspective du bonheur céleste réservé aux citoyens qui déposeront un bulletin blanc dans l'urne, et faisant entrevoir l'abîme éternel, la gehenne de feu, le gouffre infernal ouvrant sa gueule béante, prête à recevoir l'âme du criminel qui aura touché un bulletin rose. Ici, c'est le propriétaire qui cherche à influencer son locataire; là, le patron qui endoctrine l'ouvrier; plus loin, la femme qui donne à son mari une leçon de politique sentant plus ou moins le confessionnal. Et pendant que la réaction met tout en œuvre pour arriver à son but, que fait le parti républicain? Il ne fait rien ou pas grand-chose; fort de son bon droit, il remet son sort au hasard et il ne peut supposer que les ennemis de la liberté aient des chances de succès dans les élections qui se préparent.

Il est temps que les patriotes agissent; il ne faut pas nous endormir dans une fausse sécurité. Les clubs ont déjà dû faire quelque chose; et par clubs, nous entendons ceux qui ont leurs délégués à la salle de physique du collège, et non ces espèces de réunions où l'on convoque les citoyens sous prétexte de s'entendre, mais dont le but principal est de semer la division dans nos rangs; car l'aristocratie est toujours fidèle à sa vieille devise: *Divide ut imperes*.

Que le club central démocratique nous fasse enfin connaître, par section, les candidats qui ont obtenu le plus de suffrages, qu'il s'entende avec le comité exécutif dont les membres ont bien mérité de la patrie, et que des listes soient immédiatement imprimées et distribuées.

Les ouvriers des chantiers nationaux, les prolétaires, les républicains démocrates de toutes les professions, attendent avec impatience que ces listes soient publiées, et ils voteront tous comme un seul homme, nous en avons la ferme conviction. Car c'est par notre union que nous opposerons une digue infranchissable au torrent réactionnaire qui menace d'engloutir notre chère République.

Hâtons-nous, les moments sont précieux; l'ennemi nous donne l'exemple, ne nous laissons pas devancer. C'est en laissant à l'armée prussienne une avance de quatre heures de marche, que Grouchy fut cause de la perte de la bataille de Waterloo et des désastres de la France!

En attendant que nous puissions donner une liste complète de candidats, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs les professions de foi des citoyens Brosse et Ramadier, membres du comité municipal, dont la réélection ne peut être douteuse.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 31 mai 1848.

Citoyen,

Un certain nombre d'électeurs de la section St-Clair n'ayant fait part de leur intention de me porter comme candidat aux élections municipales, j'ai pensé qu'il ne

m'était pas permis de refuser, et j'ai accepté leur offre avec reconnaissance et prêt à me retirer si avant le jour de l'élection ils croyaient qu'un autre candidat fût plus digne de les représenter que moi.

Si les suffrages de mes concitoyens me rappellent au conseil municipal où je siége depuis le 23 février, on me verra toujours, dans les questions administratives, ami de la justice et économe des deniers publics. Dans les questions politiques, je combattrai toujours pour que la devise que nous avons inscrite au frontispice de notre édifice social soit enfin une réalité. Pour moi, les institutions républicaines démocratiques sont les seules au moyen desquelles nous pourrions détruire les abus et les vices de l'ordre social actuel; ce sont les seuls qui pourront permettre à notre patrie d'accomplir sa mission dans le monde.

Les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvons imposeront au conseil municipal de grands et de sérieux devoirs, mais je puiserai dans mes convictions républicaines et dans mon amour pour ce qui est juste la force et le courage nécessaires pour bien les remplir, et l'on ne me verra jamais suivre qu'un seul drapeau, celui où je verrai inscrit d'un côté: « Liberté, égalité, fraternité »; et de l'autre: « Civilisation du monde par la France. »

Veuillez agréer mes salutations fraternelles.

C. BROSSÉ.

Au citoyen rédacteur du Peuple Souverain.

Lyon, le 31 mai 1848.

Citoyens,

Si, par vos suffrages, j'étais appelé à vous représenter au nouveau conseil municipal, je dirais, sinon à mes amis, au moins à ceux qui ne me connaissent pas:

Je vous offre, pour suppléer à toute l'intelligence et la capacité que vous pouvez désirer, un zèle infatigable, un dévouement sans bornes. Tous mes efforts tendront à la défense, au maintien de vos intérêts, à l'application sage, économique des ressources de la commune, à la bonne et sévère administration de ses propriétés, et, parlant, à la diminution annuelle de sa dette.

Républicain de naissance, de la veille, du lendemain, je repousserai énergiquement et avec courage toutes autres formes ou systèmes de gouvernement qui voudraient se substituer à la glorieuse et immortelle conquête du 24 Février, la République démocratique! Elle seule peut désormais assurer la félicité de la France et rendre la prospérité à la première capitale du monde industriel.

RAMADIER,

Docteur en médecine.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, 3 juin 1848.

Citoyen,

Donnez-moi place dans vos colonnes pour un dernier mot sur les élections municipales; car l'urne va bientôt être placée, et il ne serait plus temps de signaler le danger de ne pas se rendre aux élections une fois le scrutin fermé.

Vous l'avez dit à juste raison, notre époque a beaucoup d'analogie avec celle qui précédait le siège de Lyon; comme alors les réactionnaires tentent de reprendre la position. Ils ont menacé de s'emparer de la municipalité, et le cœur leur a manqué à l'exécution; mais s'ils n'ont pas fait comme Madinier, ils ont essayé d'enlever les clubs, et y ont réussi en partie, car celui de l'Argue a été occupé par les réactionnaires, que présidait le citoyen Matrod, vrai orléaniste, puisque après avoir pris note pour candidats de plusieurs républicains, quand on a été en famille, il les a rayés.

Celui de la Montagne a été également envahi et occupé un moment par la réaction, que présidait le docteur Pillet, bien connu par ses excentricités royalistes bleues.

La Charité a été aussi occupée par les blancs plus que par les bleus, sous la présidence du citoyen Richard père, et non Delaprade, légitimiste avoué.

Leurs espérances ne se bornent pas là, car on leur a entendu dire: Ne portons pas tels ou tels, le moment n'est pas venu; mais la prochaine fois. Ainsi, vous le voyez, ces citoyens sont dans des dispositions à ne pas s'arrêter en chemin s'ils ne sont pas obligés de compter deux fois.

Il est question, m'a-t-on dit, de déplacer lundi les travailleurs des chantiers pour les envoyer dans d'autres départements, et par cela empêcher l'émission de leurs votes favorables à la démocratie. Je suis trop confiant au républicanisme du citoyen Martin Bernard pour penser qu'il ne se soit pas opposé à cette mesure; toutefois les ouvriers sont bien déterminés à ne partir qu'après les élections.

Quant aux candidats de la réaction, je vais vous en

signaler encore deux qui ont lieu d'étonner, ce sont les deux seuls de l'ancien conseil municipal qui soient restés jusqu'à six heures du soir à l'Hôtel-de-Ville le 23 février.

Section de l'Hôtel-de-Ville.

Les citoyens Victor Arnaud, grand ordonnateur de la voirie, faisant exécuter les ordonnances de police en pacha, extra-conservateur.

Clément Reyre, noble champion d'un tarif extraordinaire d'octroi, conservateur et spéculateur consommé.

Maintenant que le peuple se rassure, se décourage, et il verra ce que deviendra la révolution de Février, qui a été le signal de l'émancipation générale des peuples.

Je vous salue fraternellement.

Auguste MORLON.

LA FRATERNITÉ.

Nous n'avons encore ni la liberté, ni l'égalité, ou plutôt nous n'avons ces précieuses garanties d'ordre et de morale que dans quelques-unes de leurs manifestations les plus vulgaires, les plus secondaires.

Et ce dernier mot de la devise républicaine: Fraternité! Celui-là, personne n'osera le contester, n'est plus qu'une amère dérision. Où est la fraternité, nous le demandons?

Est-elle dans les hautes régions de la délégation du peuple souverain, entre les membres de l'assemblée nationale et le pouvoir exécutif? — Au moment même où nous écrivons ces lignes, l'assemblée et le pouvoir exécutif se disputent un lambeau de force publique.

Est-elle dans le peuple? — Au moment où nous écrivons ces lignes, une partie de la garde nationale armée, répondant à l'appel, est toute prête à marcher contre une autre partie de la garde nationale, qui ne répond point à l'appel, qui laisse ses armes chez elle, pour porter dans la rue la discussion et la controverse des clubs.

Existe-t-elle dans la famille, enfin? — Oh! là cependant, nous devrions la voir briller de tout son éclat, cette sainte fraternité; si les malheurs du temps l'exilaient du sein de la société, la famille devrait être son dernier asile. — Eh bien! la famille, comme la société, nous offre le chaos et la discorde. Nous n'en voulons pour preuve que cette loi de divorce, que le ministre de la justice a présentée ces jours-ci à la tribune de l'assemblée nationale. Au lieu de ramener l'union, on cherche à légaliser la désunion. (Monde Républicain.)

LA RÉACTION.

Nous lisons ce qui suit dans le *Messenger du Nord*:

« Pendant que les journaux dynastiques nient la réaction et le désir qu'ont les réactionnaires d'abattre la République, nous trouvons dans l'*Emancipation*, journal très-important de Bruxelles, une lettre écrite par un partisan des d'Orléans. Elle dévoile assez bien le plan des misérables qui, pour servir une famille et leur intérêt personnel, ne craignent pas de nous rendre la royauté en nous plongeant dans une horrible guerre civile. Républicains, lisez, réfléchissez et surtout tenez-vous sur vos gardes, de façon que si jamais les lâches partisans de Louis-Philippe voulaient nous rendre un joug infâme, vous puissiez cette fois les faire rentrer dans le néant. La magnanimité, le pardon ont été leur lot en Février; mais qu'ils y fassent attention, une seconde fois le peuple peut-être ne serait plus aussi généreux: »

« Paris, le 23 mai 1848. »

« L'ancienne gauche dynastique, qui a accepté la Révolution, mais qui ne croit pas à la République, et qui ne comptait d'abord que 150 voix à la chambre, en compte déjà plus de 580, et dans ce nombre se trouvent beaucoup d'hommes capables. Aussi le gouvernement exécutif, et surtout les républicains de la Réforme s'effraient-ils de plus en plus de la force croissante d'un parti qui ne se montre pas encore, mais que chacun sait s'augmenter et se fortifier dans l'ombre. »

« Tous les principaux journaux de Paris sont au fond partisans d'une monarchie constitutionnelle. La Presse, les Débats, le Constitutionnel, le Siècle, l'Assemblée nationale, la Liberté, etc.; enfin les opinions de 200 mille abonnés ne sont nullement favorables à la République, et jusqu'à présent ces opinions n'ont pas pris de résolution sérieuse et définitive. Le National, la Réforme, le Courrier Français et les autres journaux du parti républicain ne comptent pas quarante mille abonnés. La proportion est encore plus forte dans les provinces; et c'est du reste on ne peut plus naturel. La révolution de février a été positivement escamotée. Chacun voulait la réforme et ce n'était qu'une bien petite minorité qui voulait la République. Que peut-

il donc en résulter ? C'est que la République venant s'implanter par surprise au milieu d'un pays monarchique, elle y meurt un jour étouffée. Paris, à tort ou à raison, était mécontent de son roi, mais non du gouvernement lui-même ni de la constitution. Aussi la République, qui n'a pas su prendre tout de suite une politique ferme et équitable, a-t-elle laissé aux partis le temps de se reconnaître et de s'unir de nouveau ; bientôt elle n'aura plus assez de force pour les réprimer.

« Le 25 avril, au moment des élections, la France espérait tout de l'assemblée et de M. de Lamartine qui jusque-là s'était toujours placé si résolument à la tête du parti modéré. Mais, depuis, tout est changé. L'assemblée ne s'est pas montrée à la hauteur de sa mission. Elle n'est que tumulte, confusion et phrasomanie. M. de Lamartine, d'abord la bannière de tout ce qui croyait à la possibilité d'une République sage et modérée, est tombé, il y a quinze jours, du premier au quatrième rang, lors de la formation du gouvernement exécutif, et, depuis, il n'a cessé de perdre du terrain. Son discours d'avant-hier, sur lequel ses partisans comptaient tant pour lui ramener la popularité, ne lui a pas valu une nouvelle adhésion.

« De nouvelles élections vont avoir lieu le 4 du mois prochain et ce sera une nouvelle occasion d'y voir les partis se dessiner et montrer leurs forces et leurs opinions. M. Thiers, M. Hugo, M. de Girardin et le général Changarnier (qui sera appuyé par les modérés et sur lequel on peut compter) sont jusqu'à présent les candidats les plus importants ; et, il faut l'avouer, nul d'entre eux n'est bien positivement républicain, bien qu'ils aient cependant tous quatre beaucoup de chances de succès.

« Depuis quelques jours, M. Emile de Girardin fuit une opposition réactionnaire dont il ne se cache presque pas, et peut-être a-t-il tort de brusquer les choses.

« Il est vrai que l'esprit public va vite. Les autres journaux réactionnaires ne se montrent pas aussi résolument ; mais tous, ils attaquent la République ; tous, ils attaquent les hommes du gouvernement actuel ; après tout ils ne disent que la vérité.

« On ne trompe pas tout un pays. Les journaux réactionnaires expriment l'opinion de leurs lecteurs ; rien de plus, rien de moins. Ainsi, vous voyez qu'il s'en faut beaucoup que la République soit établie en France ; aujourd'hui, la France est presque aussi peu républicaine qu'elle l'était le 22 février. »

A QUI DEMANDE-T-ON UN PERMIS ?

Citoyen conseiller, je viens te demander un permis, et je désire aller visiter et consoler deux amis, incarcérés pour la plus grande gloire de la République.

Cependant, avant de signer le laissez-entrer en prison, causons un peu ensemble ; dis-moi froidement et sans arrière-pensée, comment il se fait que tu occupes une place sous la République, et par quel hasard fortuné tu te trouves mêlé dans cette galère ? Comment existes-tu encore, après avoir traversé trois monarchies, trois régimes, et une foule de systèmes plus ou moins vicieux ? Ma foi, je te croyais mort, je pensais que tu avais fait naufrage sur quelque côte monarchique. Mais il paraît qu'il n'en est rien ; tu reviens sur l'eau plus pimpant que jamais. Il faut franchement que tu aies l'âme chevillée dans le corps, que tu sois élastique comme le caoutchouc pour avoir résisté à l'épreuve, malgré ces deux grandes révolutions.

Tu m'étonnes, vraiment ; je croyais que toi et tes camarades, satisfaits de toucher vos gras traitements, auriez fait les morts ; mais je ne me trompe pas, il me semble te reconnaître ; la ressemblance est frappante, il n'y a plus de doute. Cette dégaine philippiste, cette toque crasseuse, usée au service de la monarchie, tout cela m'indique une ancienne connaissance.

N'est-ce pas toi qui étais en 1832 déguisé en juge d'instruction ? N'est-ce pas toi qui, à cette époque, as fait passer aux assises mon ami Villegoueix (le prisonnier d'aujourd'hui), pour avoir crié : Vive la République ! en plein théâtre, lors du passage de nos frères les Polonais. Oh ! cher enfant, comme tu as fait des progrès ! Ce cri, qu'il y a seize ans, tu considérais comme un crime, tu es le premier à le proférer aujourd'hui. Je suis convaincu que tu n'aurais pas reculé devant le serment de fidélité à la République, pour conserver tes appointements.

Ah ! que mon vieux ami le père Duchêne avait bien raison, lorsqu'il disait : *Omne animal capitur escâ : avec de la nourriture on apprivoise même les plus farouches.*

Ta conversion subite me rassure, magistrat républicain ; tu accorderas à un républicain la permission d'aller serrer la main à un républicain en prison. Ainsi soit-il.

Salut et fraternité

JEAN-SANS-PEUR.

(Le Carillon Républicain.)

Travaux de la commission de constitution de la République française.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« La commission chargée par l'assemblée nationale de préparer le projet de constitution pousse son travail avec activité, sous la présidence du citoyen de Cormenin. Ses dernières séances n'ont pas duré moins de cinq et six heures. La commission avait commencé par décider qu'elle n'accepterait pour base de ses élaborations aucun plan de constitution existante ou projetée. Cette résolution lui était inspirée par le nombre de théories inédites et imprimées qui lui étaient adressées ou dont elle était menacée, et sans doute aussi par cette considération que l'un de ses membres était lui-même auteur d'une charte républicaine. On sait que le citoyen de Lamennais a cessé, dès la troisième réunion, de faire partie de la commission, et l'on s'est demandé si la crainte de ne pouvoir faire prévaloir ses idées ne serait pas la véritable cause de sa démission. Quoi qu'il en soit de cet incident, la commission a réglé, dans un débat préliminaire, les principaux points sur lesquels doit porter son travail, et il paraît qu'elle s'est trouvée unanime sur le terrain d'une constitution réellement et sincèrement démocratique. Elle avait chargé son pré-

sident de lui présenter une sorte d'avant-projet qui a déjà été soumis à ses délibérations. Quelle que soit la juste réserve que les membres de la commission se sont imposée, nous croyons pouvoir donner comme exacts quelques détails qui ont transpiré.

« Ainsi, on assure que le projet mis en discussion s'attache à établir d'une manière large les principes généraux du régime républicain, et qu'il en indique seulement les conséquences pratiques, laissant à des lois spéciales la tâche d'organiser les diverses branches de l'administration de l'Etat. On aurait déjà adopté dans cet esprit un préambule solennel commençant par ces mots : « Au nom de Dieu... » et qui pose et définit tout d'abord les pensées fondamentales du nouveau législateur. La commission aurait également prononcé sur les questions capitales du système électoral et des pouvoirs législatif et exécutif. Elle aurait jugé l'épreuve du suffrage universel concluante, et l'aurait définitivement consacré. Il y aurait une assemblée nationale unique, et un président nommé par le peuple entier, pour quatre années et rééligible, mais seulement après un laps de huit autres années, c'est-à-dire deux autres présidents intermédiaires. — La commission espère pouvoir terminer son travail dans un délai beaucoup moins long que celui qu'on supposait à l'avance.

Nouvelle révolution à Vienne.

Voici des nouvelles d'une haute importance. La *Gazette de Breslau* du 28 mai nous annonce qu'une nouvelle insurrection a éclaté à Vienne le 23, au sujet d'un ordre du ministère qui prescrivait la dissolution de la légion académique.

Des barricades se sont élevées en un clin d'œil. Une collision a eu lieu entre les soldats et le peuple, qui a pris d'assaut un des postes les plus importants, et en a chassé les militaires. Un ouvrier a été tué ; les soldats se sont retirés dans les bastions.

Quatre régiments devaient arriver dans la capitale, et l'on s'attendait à une lutte sanglante.

Le peuple a posé les conditions suivantes :

- 1° Maintien de la légion académique ;
- 2° Eloignement des troupes jusqu'à quatre lieues de Vienne ;
- 3° Retour de l'empereur sous huit jours, ou, à sa place, envoi d'un prince impérial.

Les comtes Hoyos, Colloredo et Montecuculli sont tombés entre les mains de la multitude, qui les a pris comme otages.

Le comte Mansfeld s'est sauvé de palais en palais, de maison en maison, pour se soustraire à l'effervescence populaire.

Les directeurs de chemins de fer ont engagé leur parole d'honneur qu'ils ne feraient pas transporter des troupes à Vienne.

Emeutes à Berlin et à Königsberg.

La *Gazette de Voss*, journal des constitutionnels modérés, rend compte d'emeutes qui ont eu lieu à la date du 27 mai :

« Hier soir, à huit heures, une grande foule s'est rendue au marché de la Gendarmerie et a commencé un charivari devant une maison de la Charlottensfrasse. Le cor d'alarme sonna et l'on vit arriver quelques compagnies de la garde bourgeoise. La foule se retira, mais les attroupements se formèrent de nouveau plus loin et poussèrent des cris contre la garde nationale. Après les sommations et un roulement de tambour, on dispersa la foule au pas de charge. On dit qu'il y a eu des blessures faites par des coups de crosse. La multitude irritée se retira vers les Tilleuls et délibéra. De là elle se rendit vers la maison du général d'Aschoff et se plaignit de l'intervention de la garde nationale. Quelques personnes se rendirent auprès de lui pour lui exposer leurs griefs. Il répondit que les charivaris continus avaient forcé l'autorité d'appeler la garde nationale.

« La foule appela le général, qui se présenta sur le seuil de la porte de sa maison. On cria : La démission ! la démission ! N'ayant pu calmer l'irritation, il rentra chez lui. Alors on délibéra sur ce qu'il y avait à faire. Plusieurs orateurs voulaient que l'on nommât une commission d'enquête. On accusa aussi la landwehr. Quelques orateurs donnèrent des conseils de modération ; mais la majorité persista à vouloir que le général d'Aschoff donnât sa démission. On somma les attroupements de se disperser ; ensuite la garde nationale les repoussa au pas de charge jusqu'aux Tilleuls. On dit qu'il y a eu des blessures. On avait tenté de dresser des barricades ; mais la garde nationale s'y opposa. A une heure, le calme était rétabli.

La *Gazette d'Aix-la-Chapelle* donne d'autres détails sur le même sujet :

« Hier soir, une collision a encore eu lieu entre les habitants armés et ceux qui ne le sont pas, à l'occasion des charivaris qui ont lieu tous les jours. Dès huit heures du soir, on avait déjà battu le rappel. A deux heures du matin, on a entendu battre la générale. Cependant c'était une fausse alerte et les bourgeois rentrèrent chez eux très-irrités contre le général d'Aschoff. Aujourd'hui, ce général a déclaré que ce n'était pas lui qui avait signé l'ordre de battre le rappel. Plus tard, il aurait dit que l'ordre était venu de l'autorité supérieure. Cette affaire n'est pas très-claire, et une partie de la garde nationale veut prier le commandant provisoire de déposer ses fonctions. On est assez inquiet pour ce soir.

Le 27, d'après la *Gazette de Voss*, des troubles graves ont éclaté à Königsberg.

« Hier notre ville a pris tout-à-coup un aspect belliqueux. La garde civique avait pris les armes. La majeure partie des troupes avait été consignée, et de forts détachements de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie parcouraient la ville. La garde civique fut obligée de faire usage de ses armes contre des attroupements qui lui avaient lancé des pierres. On croisa la baïonnette, et la garde civique à cheval chargea à coups de sabre. Plusieurs personnes ont été blessées. Un ouvrier est,

dit-on, déjà mort des suites d'une blessure. La garde civique n'a eu que des contusions.

« Cette collision fâcheuse a été amenée par la nouvelle répandue que l'on avait remarqué un déficit considérable dans une caisse d'inhumation des pauvres, et que cette caisse ne pouvait plus remplir ses engagements. Le directeur de la caisse a été l'objet des invectives. Pour le sauver, il a fallu l'arrêter. L'inquiétude générale n'a cessé qu'à onze heures. De nombreuses arrestations ont eu lieu. »

Il paraît que l'émeute est en permanence à Berlin, car le 15 mai, avant les événements que nous venons de rapporter, l'assemblée du roi de Prusse et la magistrature s'étaient réunies pour se concerter sur les mesures à adopter si les troubles se renouvelaient...

Actes officiels.

L'assemblée nationale a adopté, la commission du pouvoir exécutif promulgue le décret dont la teneur suit :

« Les communications entre les comités et les ministres auront lieu directement, soit par les président, secrétaire et rapporteur des sous-commissions auxquelles les comités auront confié l'étude d'une question spéciale.

« Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 mai 1848. »

(Suivent les signatures)

— Le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique, a remis, le 30 mai, à la commission exécutive, ses lettres de créance.

— Le citoyen Edouard Degouve - Denuncques, est nommé préfet du Pas-de-Calais.

— Le citoyen Bourdillon est nommé préfet de Maine-et-Loire.

— Le citoyen Alfred Pereira est nommé préfet du Loiret.

— Le citoyen Pause est nommé préfet de l'Aude.

— Le citoyen Carnot, ancien officier d'artillerie et cousin du citoyen ministre de l'instruction publique, est nommé préfet du Doubs.

— Le citoyen Jules Allain, ancien commissaire dans les Ardennes, est nommé dans le Jura.

— Le citoyen Desjardins-Beaumetz, maire adjoint du 10^e arrondissement de Paris, est appelé à la préfecture du Puy-de-Dôme.

— La commission du pouvoir exécutif

Arrête :

Les bibliothèques de l'ancienne liste civile, savoir : la bibliothèque du Louvre ; celles des Tuileries, de Fontainebleau, de Compiègne, de Versailles, de Trianon, de St-Cloud, de Meudon, de l'Elysée, du Palais-National et du château de Pau, sont rattachées au département de l'instruction publique et des cultes ; les archives dites de la couronne rentreront également dans le service du même département.

— La commission du pouvoir exécutif, sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Arrête :

Il sera fait rappel aux officiers de la garde républicaine de leur solde depuis le 28 mars, jour de la création du corps, jusqu'au 30 mai inclus, déduction faite de 2 fr. 25 c qu'ils recevaient par jour.

Le rappel de cette solde, réglé par un état nominatif qu'arrêtera le préfet de police, sera imputé sur l'ensemble des divers crédits qui avaient été alloués au budget municipal de la ville de Paris, pour les dépenses de personnel et de matériel du corps de l'ex-garde municipale.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris 1^{er} juin.

Le réquisitoire du procureur-général demandant l'autorisation de poursuivre le citoyen Louis Blanc à raison des faits qui se sont passés dans la journée du 15 mai, au sein de l'assemblée nationale, a donné lieu à une scène de confusion, de violences et de tumulte que l'on s'efforcera inutilement de décrire. Il n'y a qu'une voix pour condamner l'attitude peu convenable de l'assemblée, qui, appelée en quelque sorte à rendre un jugement, se dévouait au caractère de juge impartial.

Cet incident est un nouveau grief ajouté à plusieurs autres, qui, suivant un bon nombre d'organes de la presse de toutes les couleurs et de toutes les nuances, pèsent sur nos représentants.

Déjà l'on se plaignait hautement de ce qu'en s'arrogeant le double rôle d'assemblée constituante et législative, ils n'avaient pas la véritable intelligence de leur mission. Aujourd'hui l'on ne voit en eux que des juges passionnés, qui rendent illusoire la liberté de la tribune et les droits sacrés de la défense.

— Des poursuites vont être exercées contre l'auteur et l'imprimeur de l'affiche qui recommandait la candidature du prince de Joinville. La proposition de cette candidature après le décret de bannissement de la famille d'Orléans, est considérée comme un acte de haute trahison ; quelques personnes rappellent, à ce sujet, qu'après la condamnation de Barbès, en 1839, des citoyens de la ville natale du condamné, l'éurent capitaine de la garde nationale. Comme on le pense bien, l'élection fut non avenue ; mais ce qu'il importe de constater, c'est que les électeurs ne furent alors l'objet d'aucune poursuite.

Le fait du sieur Vignié est celui d'un fou ou d'un criminel malade : il ne méritait pas les honneurs d'un procès criminel.

— D'après les débats qui ont eu lieu dans les bureaux, il est douteux que l'autorisation de poursuites contre le citoyen Louis Blanc soit accordée.

Les dix-huit commissaires nommés sont les citoyens Leblond-Dubruel, Auguste Avon, Woirhaye, Freslon, Bac, Nogué, Denesnel, Abbatucci, Emile Langlais, Bonjean, Jules Favre, Roger, Favrau, Porion, Renouard, Denjoy et Jonin.

Parmi les membres, nous savons que les citoyens

CHRONIQUE LOCALE.

Nous avons reçu plusieurs lettres des ouvriers cordonniers, qui se plaignent de notre article d'avant-hier dans lequel nous rendions compte de leur grève. Ils nous déclarent (et nous nous sommes assurés du fait) que leurs prétentions ne sont pas exagérées et ne pèseront pas sur le consommateur. Ils veulent gagner 2 fr. 50 à 3 fr. 50, c'est-à-dire obtenir une augmentation de salaire de 50 c., et il paraît que les bénéfices énormes des patrons leur permettent de faire cette concession sans augmenter le prix de leur marchandise. L'article dont se plaignent les cordonniers n'appartient pas à la rédaction : il nous avait été communiqué.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 2 juin 1848.

Citoyen,

Les ouvriers cordonniers et bottiers de la ville de Lyon ayant été attaqués dans leur demande en augmentation de salaire, par le numéro du 31 mai du journal la Voix du Peuple, et ne pouvant adresser leur réclamation au rédacteur de ce journal, à défaut de signature, nous vous prions, citoyen rédacteur, de vouloir bien donner place à cette lettre dans l'un de vos plus prochains numéros.

Au citoyen rédacteur en chef de la Voix du Peuple.

Citoyen,

Il est vrai, comme le porte un article de votre journal du 31 mai, que les ouvriers cordonniers de la ville de Lyon se sont déclarés en grève lundi matin; mais nous sommes vraiment fâchés que vous vous soyez mépris sur nos intentions et nos propositions, car nous croyons que si vous aviez été bien informé, vous n'auriez pas appelé exigence ce qui n'est qu'une demande faite dans les règles que nous ont dictées nos besoins.

Ainsi, pour vous donner un aperçu sur les propositions faites, et pour vous démontrer que nous ne sommes sortis en aucune manière des limites de nos droits, je crois qu'il nous suffira de vous expliquer à peu près le temps que demande la fabrication des articles contre lesquels vous vous récriez. Ce qui était payé 6 fr., dites-vous, nous exigeons qu'il soit payé 9; pour cet article qui concerne la botte deux classes sont établies, par conséquent deux différences de prix, observation que vous ne faites pas, et l'ouvrier qui fabrique cet ouvrage est obligé (sauf quelques rares exceptions) de travailler pendant trois jours consécutifs, et un bon nombre sont obligés d'en mettre quatre.

Ensuite vous parlez d'un article qui aurait été payé 13 fr. et qui serait porté à 15. Nous déclarons formellement ne pas le connaître, sachant qu'aucun article n'a été payé ce prix là jusqu'à ce jour, à moins que vous n'avez voulu parler d'un ouvrage qui, nous en sommes convaincus, ne pourrait à lui seul occuper un ouvrier pendant un mois, eût-il tout l'ouvrage de ce genre qui se commande dans une année, et notez que l'ouvrier serait obligé de travailler pendant huit jours à une seule paire: voyez le prix si vous le connaissez, et voyez le gain de l'ouvrier.

En outre de cela, vous parlez encore d'un article qui comprend les bottes de luxe; ici l'exagération est au comble. Nous ne pouvons que vous engager à mettre en parallèle l'ancien tarif et celui que nous proposons.

Si vous aviez eu connaissance de la circulaire que nous avons adressée à nos patrons, vous auriez pu mieux voir nos propositions et mieux connaître nos intentions.

Vous ajoutez que les circonstances actuelles sont loin d'autoriser de pareilles prétentions. Eh quoi! vous appelez un salaire demandé si légalement une prétention; nous les laissons à d'autres, les prétentions, nous nous renfermons dans un règlement qui, nous osons le croire, ne doit occasionner aucun nouvel embarras à ces circonstances actuelles.

Que chacun le sache, les ouvriers cordonniers de la ville de Lyon ont compris et salué l'ère de liberté qui vient de s'ouvrir, et qui accorde le libre exercice des droits de tous, dont la classe laborieuse avait tant besoin.

Salut et fraternité.

(Suivent les signatures des membres du bureau.)

Lyon, le 2 juin 1848.

Monsieur le rédacteur du Peuple Souverain,

Vous insérez dans votre journal une lettre de M. Charavay, en date du 31 mai, à laquelle notre rédaction a péremptoirement répondu il y a plus de huit jours. Cette lettre contient une accusation grave contre nous; vous ne pouvez l'accueillir dans votre feuille sans admettre notre démenti, qui est formel en tout point.

Nous sommes seuls propriétaires du journal l'Union Nationale, et notre maison seule en supporte tous les frais.

Nous vous prions, et, au besoin, nous vous requérons d'insérer demain notre réponse.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Gevor frères,

Imprimeurs-libraires à Lyon.

La lettre ci-dessus se trouvait dans l'Union Nationale d'hier, précédée d'observations quelque peu incongrues. Nous prions cette feuille de se rassurer; elle a vu le peuple à l'œuvre, elle doit savoir l'apprécier et reconnaître que quand il est maître, il est modéré et retenu; il ne fait du bruit et ne se montre que quand on l'opprime. Le contraire a lieu chez les amis de l'Union Nationale: vaincus, ils baissent la tête et se cachent; vainqueurs, le sang, à leur gré, coule trop lentement!

Avis aux citoyens travailleurs des chantiers nationaux.

Les citoyens nos frères faisant partie de la corporation des veloutiers façonnés, sont invités à se présenter dimanche 4 juin, à 9 heures et demie du matin, chez le citoyen Mollard, petite rue de Caires, n. 2.

Cette assemblée est de toute urgence, vu qu'il s'agit d'un grand intérêt pour nous tous travailleurs; ils sont priés d'en avertir (pour cette assemblée) tous leurs frères travailleurs faisant partie de la même corporation.

Salut et fraternité.

Président provisoire,
GARBALAN.

Freslon, Th. Bac, Bonjean et Jules Favre se sont déclarés dans les débats des bureaux contre les poursuites, et l'on croit que quatre ou cinq autres commissaires ont exprimé la même opinion.

Le prince Louis Napoléon suivait de près sa lettre adressée à l'assemblée nationale; il se trouvait à Paris il y a deux jours. Il a dû céder aux injonctions péremptives de l'autorité et quitter immédiatement la capitale.

On raconte qu'avant-hier soir (30 mai), le citoyen Clément Thomas, commandant de la garde nationale, est allé haranguer les groupes qui stationnaient à la porte St-Denis et à la porte St-Martin. « Mes enfants, a-t-il dit aux premiers groupes, que voulez-vous? »

— La République.

— Moi aussi.

— Nous voulons la République démocratique.

— Je la veux également.

— Mais si on ne nous la donne pas.

— Alors je donnerai ma démission, et je marcherai avec vous.

Cette déclaration a soulevé les applaudissements, et le citoyen Thomas a été emporté en triomphe à la porte St-Martin, où il a dû parler dans le même sens.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 31 mai.

Présidence du citoyen Buchez.

La séance est reprise à cinq heures un quart.

Le citoyen président: Je fais connaître à l'assemblée que la commission qui vient d'être nommée pour examiner la demande en autorisation de poursuites, sera convoquée pour demain à dix heures. Je pense que l'assemblée ne tiendra pas de séance demain, jour légalement férié. (Oui! oui!)

Quelques voix: Pourquoi n'y aurait-il pas de séance demain?

Le citoyen président: Si on conteste, je vais mettre la question aux voix.

La chambre décide qu'il n'y aura pas de séance demain.

Le citoyen Sarrut a la parole pour un rapport de pétitions.

Le citoyen Kœnig, à Paris, demande qu'on s'occupe avec plus de soin de l'éducation du beau sexe (on rit); il demande que sans trop émanciper les femmes, on ne les traite pas en esclaves. (Nouveaux rires.) Il voudrait qu'on établît une bibliothèque dans chaque commune à l'usage des femmes. (Brut.)

Le citoyen Kœnig, représentant, monte à la tribune, et dit qu'il est tout à fait étranger aux deux pétitions qui sont présentées par un citoyen qui porte son nom.

L'assemblée passe à l'ordre du jour sur la pétition.

Le citoyen rapporteur continue: « Le citoyen Lardeller (de la Creuse) demande que les instituteurs ne soient pas rétribués. » (Ordre du jour.)

« Le citoyen Meinier, à Cabres, demande que l'enseignement ne soit plus confié dans les villages à des religieuses. » — Ordre du jour.

« Des marchands de la ville de Mézières se plaignent de ce que les maîtres de pensions et congrégations religieuses, non patentés, leur font concurrence et nuisent à leur commerce. »

Renvoi au citoyen ministre de l'intérieur.

« Le citoyen Arcelin, instituteur communal à Lignières (Indre-et-Loire), demande que l'instruction primaire soit gratuite, et que les instituteurs aient droit à une pension de retraite. »

Renvoi au ministre de l'instruction publique.

« Le club Servandoni, à Paris, demande que le principe de l'éducation en commun soit proclamé, et qu'en conséquence, de vastes édifices soient immédiatement commencés par les ouvriers des ateliers nationaux. »

Renvoi au comité des travailleurs.

« Le citoyen Cristiani, à Bastia, demande que les écoles primaires soient établies d'après un système plus complet que celui qui est suivi. »

Renvoi au bureau des renseignements.

« Des instituteurs du canton de Barbézieux demande que toute inégalité cesse entre les instituteurs primaires. » — Idem.

« Des instituteurs du canton de Champagnole (Jura), demandent que la rétribution mensuelle, pour être admis à l'école, soit abolie; que les instituteurs soient déclarés fonctionnaires publics, et aient droit à une retraite; qu'il soit annexé à chaque école quelques ares de terrain pour des essais agricoles, etc. »

Renvoi au ministre de l'instruction publique.

Le citoyen Isambert, rapporteur.

« Le citoyen Kœnig, du Haut-Rhin, à Paris, demande la suppression immédiate du clergé de toutes les communes. » — Ordre du jour.

Le citoyen Marchal lit une proposition relative à l'assiette de l'impôt sur les créances hypothécaires.

La proposition est renvoyée à lundi pour en entendre les développements.

Le citoyen Ferrouillat développe une proposition destinée à compléter le décret déjà voté sur les prud'hommes.

Il veut que dans certaines villes où trois intérêts sont en présence, ces trois intérêts soient représentés, à savoir: l'intérêt des fabricants, l'intérêt des chefs d'atelier et l'intérêt des ouvriers. Il y aurait deux chambres, l'une réunissant les ouvriers et les chefs d'atelier, l'autre réunissant les patrons et les chefs d'atelier. Ces chambres seraient composées au moyen de trois assemblées électtorales composées de chefs d'atelier et de patrons, selon le mode déjà appliqué dans le précédent décret. Les chefs d'atelier, explique l'orateur, sont à la fois salariés et salariants.

Le citoyen Flocon: Je me hâte de reconnaître que le décret que vous avez fait serait en effet inapplicable à l'une des industries de la ville de Lyon; mais je crois qu'il conviendrait peut-être de laisser à l'administration le soin de combler la lacune par un règlement. Il y aurait d'ailleurs inconvénient à appliquer le nouveau décret, non à la ville de Lyon tout entière, mais à la seule industrie des soies.

Le citoyen président: Il ne s'agit que de savoir si la proposition sera prise en considération.

Le citoyen Flocon: Le règlement d'administration publique que je propose serait fait sous l'inspiration de l'assemblée et apporterait une solution immédiate sans rien déranger à l'unité de votre législation. — Renvoi à la commission.

Le citoyen Penel propose d'augmenter la prime de sortie sur les laines.

Le Peuple Souverain paraîtra demain, sans avoir égard au dimanche; afin de dire encore un mot sur les élections municipales et de faire connaître la décision de l'assemblée nationale à l'égard de Louis Blanc.

Notre impartialité nous impose l'obligation d'insérer la lettre suivante, en réponse à celle du citoyen Pascot, que nous avons accueillie dans notre numéro du 1^{er} juin. Etrangers au fond de la question, nous nous en tiendrons là, et ne donnerons plus d'autre suite à cette affaire.

Au citoyen rédacteur du Peuple Souverain.

Lyon, 1^{er} juin 1848.

Citoyen,

Dans votre numéro d'aujourd'hui vous avez inséré une lettre écrite par le citoyen Pascot, capitaine au 2^e bataillon de la compagnie de Pierre-Seise, en réponse à la mienne publiée par le Courrier de Lyon, le 29 du mois écoulé.

Il eût été convenable, citoyen rédacteur, et l'impartialité vous en faisait un devoir, de faire connaître ma lettre en même temps que celle du citoyen Pascot; pour qu'on puisse juger de la valeur d'une défense, il est, ce me semble, indispensable de connaître l'accusation.

Toutefois, je ne veux pas y regarder de si près, et je viens seulement aujourd'hui vous prier de vouloir bien insérer cette réponse.

Le citoyen Pascot, comme toutes les personnes qui défendent une mauvaise cause, ne répond à aucun des griefs que je lui reproche, ou du moins il ne les réfute pas. Il se borne à des plaisanteries assez agréables, j'en conviens; mais les plaisanteries ne sont pas opportunes alors qu'il s'agit de faits aussi sérieux. D'une question qui intéresse l'opinion publique, il ne faut point qu'il en fasse une polémique d'intérêts particuliers. Ce n'est point la personne du citoyen Pascot que j'ai attaquée, mais bien le principe de sa conduite, comme capitaine, et il doit en rendre compte au peuple dont il a été élu, comme il le dit avec tant d'élégance. Si je n'ai pas eu le mérite de me faire comprendre du capitaine Pascot, je vais tâcher de le ramener sur le véritable terrain de la discussion.

Je lui demande donc s'il est vrai, oui ou non, qu'il a chez lui une certaine quantité de cartouches qui lui ont été délivrées avec ordre de les distribuer aux gardes nationaux de la compagnie, en cas de prise d'armes?

S'il en était autrement, si l'autorité n'avait pas assez de confiance en la garde nationale, et qu'elle craignit de lui remettre des cartouches, pourquoi en délivre-t-on aux capitaines qui n'en ont que faire pour leur propre compte, et pourquoi ne remplace-t-on pas les fusils des gardes nationaux par un bâton de cinq pieds? Cette arme ne serait-elle pas cent fois plus commode qu'un fusil orné d'une pierre de bois?

Je demande au capitaine Pascot s'il savait, oui ou non, que plusieurs hommes, qu'il doit connaître, avaient menacé de venir avec nous pour nous surveiller et nous passer les balles à travers le corps si nous faisons mine de vouloir faire du mal, et qu'il avait été répondu à ces hommes: Mais comment voulez-vous que nous fassions du mal, nous n'avons pas de cartouches et encore moins d'intentions hostiles contre qui que ce soit?

Je lui demande s'il est vrai, oui ou non, que nous ne sommes partis pour rejoindre le bataillon que lorsqu'on est venu nous dire que tout était fini, et que nous ne sommes arrivés sur la place des Terreaux que plus de trois quarts d'heure après les autres compagnies.

Je lui demande encore s'il est vrai, oui ou non, que nous n'avions pas une cartouche, tandis que la compagnie qui était à notre droite en a reçu devant nous du capitaine qui la commandait. Si, comme ce capitaine, si, de même que les autres capitaines du bataillon, le capitaine Pascot n'avait pas reçu l'ordre de répartir entre ses hommes présents les cartouches qui étaient en son pouvoir, il existe donc pour le bataillon deux poids et deux mesures, ici l'ordre d'être complètement armé, et là l'ordre de ne l'être qu'à demi?

Oui, je le répète, et j'en fournirai la preuve; oui, l'ordre écrit portant que tous les capitaines devaient délivrer les munitions qui étaient en leur possession aux hommes de leur compagnie, a été communiqué au capitaine Pascot par le sergent major.

Et enfin, je demande encore au citoyen Pascot s'il est vrai, oui ou non, que, le soir du même jour, lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait de la compagnie, il ait répondu: La compagnie; je l'ai dans le dos!

Dans le dos n'est qu'un équivalent de votre réponse, citoyen capitaine, et cette phrase, en passant par votre bouche, reçut une expression beaucoup plus énergique.

Maintenant répondez, capitaine, dussiez-vous, une seconde fois emprunter la plume si éloquente de votre voisin; mais, je vous en prie, répondez d'une manière catégorique. Ne tournez pas les difficultés, comme vous avez déjà essayé de le faire avec si peu de bonheur. Et surtout n'attaquez pas pour vous défendre, car c'est la mauvaise ressource de ceux qui ont tort, et vous aurez beau crier que je suis carliste, vous ne réussirez qu'à faire rire de pitié ceux qui connaissent mes opinions.

Je demande au capitaine Pascot, s'il est vrai, oui ou non, que le 18 mai, après le rappel du tambour, sur la place d'armes de notre compagnie, il ait tenu le propos suivant:

« Non, je n'irai pas me battre contre mes frères! mais si les Russes étaient à la porte de Lyon, je serais le premier à marcher contre eux! »

Doucement, citoyen capitaine; modérez un peu cette humeur belliqueuse qui ressemble fort à du donquichottisme. Eh! qui donc vous ordonnait ou vous engageait à aller vous battre contre vos frères, s'il vous plaît, et quels étaient donc ceux d'entre nous qui manifestaient de pareilles intentions?

Quoi! des troubles se produisent dans la ville contre l'autorité, c'est-à-dire contre la République; quelques centaines d'hommes égarés par de perfides conseils violent la loi et entraînent hors de chez lui un magistrat respectable dans l'exercice de ses fonctions; on a besoin du concours de la garde nationale pour réprimer ce crime inouï, et vous, capitaine de cette même garde nationale instituée pour faire respecter les lois, maintenir le bon ordre, et non point pour combattre les Russes dont vous parlez bien à votre aise; de cette garde nationale enfin qui est la seule et véritable expression du peuple, vous dites: Je n'irai pas!

Mais alors si ces quelques hommes qui violaient aussi impunément et les lois et la liberté individuelle étaient seuls vos frères, qu'étiions-nous donc nous qui sommes sous vos ordres? Comment appelez-vous donc les 200 mille autres citoyens de Lyon?

Je demande au capitaine Pascot s'il est vrai, oui ou non, qu'il ait hésité pendant plus de trois quarts d'heure avant de se décider à se rendre sur la place du Change où se réunissait notre bataillon, répétant à satiété que s'il s'agissait de tout autre chose il ne balancerait pas un instant? Et cependant avait-il, oui ou non, reçu l'ordre de rejoindre le bataillon le plus tôt possible avec le plus grand nombre d'hommes qu'il parviendrait à réunir?

Vous prétendez que je me suis vanté d'être républicain; cela est faux: je ne m'en vante pas, mais je le prouve par mon dé-

vouement au gouvernement actuel, en qui j'ai confiance, dévouement qui se changera en haine le jour où le peuple cessera d'être l'unique objet de sa sollicitude constante, et le but de ses travaux. Et c'est parce que vous ne pouvez pas nier ce dévouement qui m'anime que vous cherchez à le dénaturer en insinuant que je désire une République entourée d'institutions monarchiques. Voilà votre grand mot, votre artillerie de réserve. A votre sens, la République issue du 24 février serait une République aristocratique, et j'ai grand tort d'en être partisan ! Parce que je désire qu'elle s'affermisse, que je souhaite qu'elle devienne riche et puissante, parce qu'enfin, j'arrive le premier à l'appel du tambour, lorsqu'il s'agit de la faire respecter et de maintenir l'ordre, vous me gratifiez du titre d'aristocrate !

Voilà qui nous donne la mesure exacte de vos opinions, capitaine, et il est facile de comprendre qu'il vous faudrait, à vous, une République comme sauraient en constituer les Blanqui, les Proudhon et autres Barbès. Il vous conviendrait peut-être de voir revenir pendant quelques six mois les ravissantes scènes de 1793, parce que vous savez sans doute où ces gentillesses conduisent une République, c'est-à-dire à une dictature, et puis à une restauration.

Si j'ai deviné juste, citoyen capitaine, il s'en faut de beaucoup que vous soyez républicain. Mais on pourrait avec raison vous appliquer ces paroles du Christ : *Pardonnez-leur, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font.*

Ailleurs, vous dites encore que j'étais sans doute de ceux qui avaient hâte de donner une leçon au peuple !

Au peuple ! qu'entendez-vous par ce mot que vous avez si souvent dans la bouche pour désigner une minorité infime à l'exclusion de tous les autres citoyens ? Comprenez-vous l'acceptation de ce mot sublime, et faudra-t-il encore que je vous le définisse ?

Le peuple, capitaine, c'est vous et moi, ce sont tous les citoyens qui ne jouissent d'aucun privilège, quel que soit du reste leur état ou leur fortune. Le peuple, c'est le laboureur et l'artiste, l'ouvrier et le marchand, le prolétaire et le financier. Croyez vous, capitaine, que je n'appartienne pas au peuple, moi qui vous parle, et auriez-vous le pouvoir de faire que je sois quelque chose de plus ou quelque chose de moins que le peuple ?

Du reste, retenez bien ceci : il n'y a plus de peuple en France depuis la révolution de Février ; elle a nivelé toutes les classes, rapproché toutes les distances par ce seul mot : *Egalité*, et il n'existe plus aujourd'hui que de bons ou de mauvais citoyens. Les bons citoyens sont ceux qui veulent le respect et le maintien de l'ordre sans lequel nul gouvernement n'est possible.

Les mauvais citoyens sont ceux qui crient sans cesse : A la réaction ! à la réaction ! Ne criez donc pas si haut à la réaction, car c'est vous seul qui la représentez aujourd'hui et qui prônez la République par l'anarchie, si la République n'était pas impérisable !

Je néglige de répondre, monsieur le rédacteur, à plusieurs autres insinuations contenues dans la lettre du capitaine Pascot, parce qu'elles sont sans valeur, sans portée, et ne méritent pas que je m'y arrête. Je termine en refusant la lutte, toute pacifique du reste, qu'il me propose, et qui consisterait à donner nos démissions, afin de déterminer par de nouvelles élections qui l'emporterait de lui ou de moi. J'avoue mon incapacité en matière électorale, et je préfère me retirer seul pour montrer d'une manière péremptoire que je n'ai jamais convoité le grade du capitaine Pascot, ainsi qu'il paraît le supposer et le craindre. Ma démission vient donc d'être remise entre les mains de qui de droit, et je m'engage ici sur l'honneur à ne jamais accepter aucun grade à la compagnie de Pierre-Seize, tant que le capitaine Pascot en fera partie.

Ainsi vous n'avez plus de concurrents, capitaine Pascot. Dormez donc en paix, et que les épaulettes vous soient légères.

Agrérez, citoyen rédacteur, l'assurance de ma considération.

P. A. CHANOT,

Fusilier à la compagnie de grenadiers de Pierre-Seize.

— M. Billaudel, ex-commissaire-général dans la Moselle, est appelé aux fonctions de préfet du Rhône.

— Dans la nuit du 27 au 28 mai, quatre individus ont réussi à s'évader de la maison de détention de Tournon ; parmi eux se trouve Jean Chevalier, inculpé d'assassinat, homme très-dangereux.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

« Jeudi, de neuf à dix heures du soir, un coup de pistolet a été tiré, dans l'une des allées du cours du Midi, sur un officier du 49^e régiment de ligne. La balle a traversé le sako de cet officier. L'assassin a pris la fuite et n'a pu être arrêté. Nous dénonçons hautement cet attentat, qui est le troisième de cette nature commis depuis deux jours dans le quartier Perrache. Il est la conséquence de la conduite tenue depuis quelque temps par certains hommes ennemis de l'ordre, que tout le monde désigne, et qui paraissent avoir la mission d'entretenir par tous les moyens possibles l'agitation dans notre ville. »

Plus que la *Gazette*, nous désapprouvons ces excès ; mais de qui veut-elle donc parler ? Quels sont ces ennemis de l'ordre ? Il lui sied bien de tenir ce langage, à elle surtout qui rêve le retour du passé, qui ne peut revenir sans désordre et sans coups de fusils !

— Le 31 mai, vers deux heures après-midi, le sacristain de l'église de Saint-François a trouvé dans un confessionnal de cette église un enfant du sexe féminin, âgé d'environ huit jours. Un billet indiquait que cet enfant s'appelle Jeanne-Marie. L'auteur de l'exposition est inconnu.

— Des renseignements qui nous sont parvenus, il résulte que les ouvriers des chantiers nationaux de Perrache qui se sont livrés aux actes de désordres de mardi dernier, n'ont pas agi de leur propre mouvement. Un bon esprit règne en général dans les chantiers ; mais il y a toujours de mauvais génies, qui ne peuvent vivre que dans le désordre et l'émeute. Malheureusement, les travailleurs en général n'ont pas la force de résister aux insinuations perfides. Il est à souhaiter que la police vigilante de notre cité mette la main sur les vrais coupables, qui ont échappé jusqu'ici à ses investigations.

On nous assure que le conducteur de la voiture et l'expéditeur ont été arrêtés pour n'avoir pas fait escorter le convoi, ainsi que le recommande une décision antérieure du commissaire du gouvernement.

AU RÉDACTEUR DU CENSEUR.

Citoyen,

Votre numéro d'hier contient une petite réclame du citoyen C. L., qui se plaint que nous aurions reproduit un de ses articles en omettant son nom. Le nom du citoyen C. L. a été omis par inadvertance et non à dessein. Vous recevez notre feuille chaque jour et vous pouvez nous rendre cette justice que nous citons toujours les sources où, dans l'intérêt général, nous croyons devoir puiser. Nous n'avons nullement la prétention de nous parer des plumes du paon et nous rendons volontiers à C. L. celle que nous lui avons empruntée.

Salut et fraternité.

Le rédacteur du Peuple Souverain,
J.-B.-O. R.

Départements.

LOIRE-INFÉRIEURE. Nantes, 29 mai. — On lit dans le *National de l'Ouest* :

« L'autorité a laissé commettre ce matin au clergé une première violation, nous ne dirons pas à tel ou tel article suranné du concordat, mais au droit, à l'esprit de la révolution. Les processions des Rogations ont promené ce matin par la ville leurs dais et leurs bannières à la grande surprise des catholiques eux-mêmes, confondus de leur propre triomphe, et au grand étonnement des républicains, encore plus confondus d'être vaincus trois mois après leur victoire. »

« Nous n'entrerons plus dans les distinctions légales à l'aide desquelles il nous fallait, sous la monarchie constitutionnelle, défendre le principe de la liberté de conscience. Dieu merci, la révolution nous a fourni de meilleures armes. En proclamant cette liberté, en décrétant l'égalité des cultes, la révolution a implicitement interdit les cérémonies extérieures et renfermé la religion dans ses temples. Après la révolution de Juillet, les processions furent plusieurs années sans sortir, et il est même des villes où il n'existe ni synagogue ni consistoire, dans lesquelles le clergé ne se hasarda à cette exhibition publique que tout-à-fait sur la fin du règne de Louis-Philippe. Il doit paraître au moins étrange que le clergé se soit cru, après la révolution de Février, plus dispensé d'une abstention momentanée, qui lui eût permis d'attendre les temps meilleurs de la présidence héréditaire ou, comme sous la Restauration, le catholicisme redeviendrait le suprême niveau sous lequel devraient se courber toutes les têtes. »

« Nous ne concevons pas, pour notre part, la latitude laissée dans cette circonstance au clergé. Quelle bonne raison donner pour justification, si la sortie de la procession de Saint-Pierre avait donné lieu ce matin à des désordres ? Les agents de police chargés de protéger le cortège représentaient-ils la légalité, étaient-ils bien là à leur place ? Non, ces pratiques continuées du moyen-âge ne sont pas faites pour la voie publique, et si c'est peu de chose qu'elles jurent avec les idées rationnelles de notre époque, le fait seul qu'elles sont un outrage à la liberté de conscience et à l'égalité des cultes est plus qu'il n'en devrait falloir pour les interdire. »

« Ces processions des Rogations sont-elles un prélude aux grandes processions de la Fête-Dieu ? l'opinion publique semble le croire et s'émeut, les esprits s'agitent. »

« Serlons-nous donc destinés, après une troisième révolution, à voir la religion servir, comme au temps de l'obscurantisme, de ferment aux discordes civiles ? »

ÉTRANGER.

Allemagne.

Hambourg, 27 mai. — Nous apprenons d'une source digne de foi que le 21 courant, le fils du général Wrangel est arrivé à Berlin pour soumettre à la ratification du gouvernement un armistice que le général Wrangel a conclu avec le général en chef des troupes danoises.

On dit que cet armistice repose sur la base suivante : Les troupes allemandes se retireront au-delà de la Sclée. Les Danois s'engagent à évacuer la partie nord du Schleswig et rendront les navires qu'ils ont frappés d'embargo. On croit généralement que cet armistice sera ratifié.

Autriche.

Vienne, 25 mai. — Nous recevons de Trieste la nouvelle qu'avant-hier matin, à dix heures, 58 vaisseaux napolitains ont paru sur la rade et ont déclaré que Trieste était bloqué. Ce fait a causé une grande consternation parmi les habitants, qui sont en général bien disposés. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, sir Stradford Canning, qui se trouvait à Trieste, est parti immédiatement et a traversé la flotte ennemie. Le gouverneur militaire, comte Gyul, a envoyé des parlementaires au-devant de la flotte ; mais on lui répondit que Naples avait ordonné, au nom de l'Italie, un blocus rigoureux et commencerait immédiatement les hostilités.

Angleterre.

Il y a eu quelques troubles à Dublin, le 28 mai, mais ils ont été bientôt réprimés.

Le *Morning Chronicle* dit qu'il est impossible que la chambre des communes soit mise en demeure de se prononcer sur la question espagnole sans avoir connaissance des accusations portées par M. de Mirasol contre un ministre anglais, ou sans qu'il lui ait été communiqué les explications dont est chargé M. de Mirasol au sujet d'une insulte sans exemple contre la couronne et la nation.

NOUVELLES DIVERSES.

— Des bruits circulent depuis hier au sujet des appointements qui doivent être payés ce mois-ci à tous les employés des administrations publiques. Il est question, dit-on, de ne leur donner que la moitié de leur traitement. Le trésor a fait demander hier les états de traitement de tous les fonctionnaires, afin de les examiner. On ignore le motif d'une pareille mesure.

— Foubertant, l'un des signataires de la proclamation faite le 15 mai par Blanqui, vient d'être arrêté.

— On s'occupe activement, dans les bureaux de la mairie de Paris et de la préfecture de police, de la réorganisation de la garde républicaine parisienne. Mais nous croyons qu'il serait également urgent de reviser la composition des gardiens parisiens. Les embrigadements dans ce corps ont été faits, dans l'origine, avec une précipitation qui n'a pas permis souvent une appréciation suffisante des titres des candidats.

— La fièvre fait de grands ravages parmi les pauvres en Irlande. Dans les maisons d'union, on craint que l'agglomération des fiévreux ne soit très-préjudiciable, et il est question d'établir des ambulances. Tel est du moins l'état des choses à Scariff, dans le comté de Clare. A Skibbereen, déjà si maltraité, les pauvres ne peuvent pas être tous secourus, et la police ne cesse d'amener devant les tribunaux des hommes dont le crime est d'avoir voulu ne pas se laisser mourir de faim, en dérochant de grossiers aliments. C'est à peine si ces malheureux ont la force de se tenir sur leurs jambes lorsqu'on les appelle devant le magistrat. La plupart sollicitent comme un bonheur la condamnation à la déportation.

— L'individu qui a proposé la candidature de Joinville, se nomme Jacques-Frédéric Vrogné, négociant, rue Bergère, 24. On lit au centre de l'affiche qu'il a placardée à cet effet : « Je propose, citoyens, d'appuyer de vos votes l'élection de Joinville. »

De nombreux rassemblements se sont formés dans la journée devant ces affiches qui, sur plusieurs points, ont été lacérées.

— 200,000 cartouches ont été dirigées de Vincennes à l'Ecole-Militaire, pour être mises à la disposition de l'autorité. Une bonne mesure a été prise, à cet égard, par l'administration centrale : il n'y a plus que Vincennes qui puisse délivrer de la poudre et des munitions de guerre. Les forts sont remplis de troupes d'infanterie, et l'on s'occupe à déblayer les casernes où le matériel d'artillerie se trouvait entassé, pour y placer les régiments qui sont attendus d'ici à quelques jours.

— Le fils aîné de M. Courtarville, ancien pair de France, s'est noyé il y a peu de jours dans la Seine, près de l'Hôtel-de-Ville, en voulant porter secours à un garde national mobile qui était en danger. Tous deux ont été victimes, le premier de son dévouement (il avait 18 ans), l'autre de son imprudence.

— Un capitaine, arrivé le 29 mai dans le port du Havre, a déclaré qu'il avait rencontré deux coutres anglais qui croisaient sur cette partie de nos côtes et s'occupaient à des travaux de sondage.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « L'instruction relative à l'attentat du 15 mai, se poursuit avec beaucoup d'activité. Aujourd'hui, le citoyen Louis Blanc a été interrogé comme témoin. Blanqui a également subi un interrogatoire ; il paraît qu'il était dans un état profond d'accablement. »

— Le citoyen Tard, maire provisoire de la commune de Passy, et le citoyen Largé, chef de bataillon en second de la garde nationale de cette commune, ce dernier, ancien contre-maître des ateliers des citoyens Derosne et Cail, ont été arrêtés ce matin, en exécution de mandats décernés contre eux par les magistrats chargés de suivre sur l'attentat du 15 mai dernier.

— On lit dans le *Courrier de la Gironde*, à Bordeaux :

LE CABINET NOIR.

DEMANDE. — On lit dans le *Corsaire* : « Le *Courrier de la Gironde* est prié de nous répondre s'il a reçu une lettre volumineuse de son correspondant bleu de Paris, mise à la poste le 13 mai, à une heure après midi. »

RÉPONSE. — « Le *Courrier de la Gironde* n'a point reçu la lettre dont il s'agit, et le citoyen Arago, pour éviter toute explication sur ce fait, ne s'est pas contenté de retenir la lettre, il a également retenu le numéro du *Corsaire* du 24 mai, afin de nous laisser dans l'ignorance de sa première distraction. »

« C'est par hasard que nous avons été informés de l'avis que contenait le *Corsaire*. »

« Nous croyons, en conséquence, avoir le droit de déclarer que le citoyen Etienne Arago, directeur général des postes, est un *décacheteur* et un *voleur de lettres*. Nous le dénonçons comme tel à l'Assemblée nationale et à la France. »

— On lit dans le *National* : Le citoyen Edouard Degouve-Denunques est nommé préfet du Pas-de-Calais. Le citoyen Bordillon est nommé préfet de Maine-et-Loire.

Le citoyen Alfred Pereira est nommé préfet du Loiret. Le citoyen Fance est nommé préfet de l'Aube. Ces nominations seront accueillies par l'approbation unanime de la population des départements qu'elles concernent.

Nous ne pouvons que féliciter le citoyen Recurt de pareils choix.

Le Directeur-Gérant, FAURÉS.

LYON.—IMPRIMERIE DE NOUGIN-RUSAND, aux halles de la Greuchette.